

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Des comtes de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la compagnie ci-haut sont par les présentes notifiés que les taux d'impositions suivants ont été imposés sur les billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, savoir:

Sur tous les billets en force le 30 sept., 1872, 1½ p. cent.				
do do do	12 dec.,	do	1½	do
do do do	31 do	do	1½	do
do do do	31 janv.,	1873	1½	do
do do do	19 avril,	do	1½	do
do do do	3 juin,	do	1	do
do do do	31 juillet,	do	1	do
do do do	28 août,	do	1½	do

Total... 5

Les dites impositions formant cinq par cent sur le montant original des billets de dépôt (les endossements pour extinction étant déduits), doivent maintenant être payées au bureau de la compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie dûment autorisé, le, ou avant le troisième jour de novembre prochain.

A. G. WOODWARD.
Sect. Tré-orier.

Bureau de la Cie. d'Ass. Mut.
contre le feu de S & S.
Sherbrooke, 1er octobre 1873.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION & J. B. Z. DUBEAU.

Québec, 10 sept. 1873.

Le sousigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, écuyer, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'en ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU,

11 sept 1873.

Rue de la Couronne, Québec,

85 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. G. STINSON & Co., Portland, Maine.

CULTIVATEURS, ATTENTION !!

MOULINS A BATTRE AMÉLIORÉS

On a à vendre, à des conditions libérales, des moulins à battre, sur un système nouveau, le plus complet dans ce genre. Ces moulins vannent et criblent en même temps.

Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, No. 17, Rue St. Pierre, à

R. PAMPHILE VALLÉE,
Notaire.

P. S. On demande des agents pour la campagne.
4 Septembre 1873.

MUSIQUE NOUVELLE !!

RECUE DE PARIS

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins.
Juno, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jennrot	40 "
Espéglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prasovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazaroni.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valenti—\$2.50

TREASOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Larenzo,—Marius-Guet,—Lefebvre—Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
11½ rue St Jean, QUÉBEC.

N.B. Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, octobre, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 8 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.